

# Fonds européens



L'ITI Vallée Sud-Grand Paris est cofinancé par les fonds européens structurels et d'investissement.



## L'Union européenne s'engage pour le développement urbain de Vallée Sud-Grand Paris

Depuis 2015, l'Établissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris pilote un Investissement Territorial Intégré (I.T.I.) FEDER-FSE. Le Territoire est l'un des [quinze organismes intermédiaires](#) sélectionnés par la Région Île-de-France pour mettre en œuvre, de 2015 à 2020, une stratégie intégrée de développement urbain, afin de financer des projets contribuant à améliorer la cohésion territoriale et régionale.

### Qu'est-ce qu'un I.T.I. ?

Un **Investissement Territorial Intégré (I.T.I.)** est une déclinaison locale de la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale. Il est mis en place sur un territoire spécifique, sur décision de l'autorité de gestion des fonds (la Région Île-de-France) afin de contribuer aux objectifs européens pour la période 2014-2020 : réduction des disparités économiques et sociales, soutien à l'innovation et à la compétitivité du tissu économique, préservation de l'environnement.

Pour ce faire, un I.T.I. s'appuie sur deux caractéristiques fortes :

- La gestion par une intercommunalité, au plus proche des enjeux locaux, permet de sélectionner des projets qui correspondent aux besoins du territoire et de ses habitants ;
- L'articulation de deux fonds européens (Fonds Européen de Développement Régional et Fonds Social Européen) et la coordination de plusieurs domaines d'intervention (aménagement, formation professionnelle, lutte contre les discriminations, soutien à l'innovation, création d'entreprise...) permet de répondre de manière plus globale aux problématiques locales.

Le rôle du dispositif I.T.I. est de mettre en œuvre un programme de projets répondant à la stratégie intégrée de développement urbain du Territoire et s'inscrivant dans les priorités du [programme opérationnel régional](#) FEDER-FSE de l'Île-de-France.

### Quelle est l'action du dispositif I.T.I. de Vallée Sud-Grand Paris ?

L'Investissement Territorial Intégré de Vallée Sud-Grand Paris représente une enveloppe totale de 7,99 M€. Celle-ci a été allouée au Territoire par la Région Île-de-France, elle-même dotée par l'Union européenne d'un budget global de 915 M€ pour la période 2014-2020.

Afin de respecter les conditions de l'appel à projets qui a permis la sélection du Territoire par la Région Île-de-France, les projets financés dans le cadre du dispositif I.T.I. se déroulent sur les communes de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff. Tout habitant de Vallée Sud-Grand Paris peut participer aux actions mises en œuvre dans le cadre du dispositif.

## Avec l'Investissement Territorial Intégré, Vallée Sud-Grand Paris...

...développe son territoire avec le soutien du Fonds Européen de Développement Régional :

Rénovation de logements dans les zones prioritaires pour les rendre plus économes en énergie	Participation FEDER : 3 777 363 €
Accueil d'entreprises qui innovent dans des secteurs stratégiques de l'économie francilienne	Participation FEDER : 2 661 700 €
Aménagement d'un équipement dédié à l'accompagnement à la création et reprise d'activité	Participation FEDER : 32 000 €

...accompagne ses habitants avec le soutien du Fonds Social Européen :

Accompagnement des jeunes en situation de décrochage scolaire	Participation FSE : 70 005 €
Lutte contre les discriminations	Participation FSE : 69 270 €
Accompagnement des habitants porteurs de projets de création d'entreprise	Participation FSE : 478 000 €
Formation des jeunes et des demandeurs d'emploi les moins qualifiés	Participation FSE : 549 225 €

La mise en œuvre du dispositif I.T.I. sur le Territoire de Vallée Sud-Grand Paris est assurée par une Cellule Europe, dont le fonctionnement est soutenu financièrement par les fonds européens.

**Objectif :** assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre du dispositif

**Calendrier de l'opération en cours :** janv. 2018 – déc. 2020

**Participation du FEDER :** 84 164.72 €

**Participation du FSE :** 16 879.78 €



L'assistance technique de l'I.T.I. est cofinancée par les fonds européens structurels et d'investissement.



### Comment les projets soutenus sont-ils sélectionnés ?

Les projets cofinancés dans le cadre du dispositif I.T.I. Vallée Sud-Grand Paris peuvent être issus :

- du programme de projets élaboré en 2015 ;
- d'appels à projets spécifiques ouverts par le Territoire ;
- de propositions des porteurs de projets.

Quelle que soit leur origine, les projets sont sélectionnés par un comité de sélection et suivi (CSS). Ce comité s'assure de la cohérence des dossiers présentés avec la stratégie de développement urbain du Territoire, mais également de la faisabilité technique et financière des projets.

Après examen en séance, le comité de sélection et suivi émet un avis sur chaque projet présenté. Seul un avis favorable permet au porteur de projet de déposer son dossier pour instruction par les services de la Région Île-de-France.

Le comité de sélection et suivi est présidé par le Président de l'EPT Vallée Sud-Grand Paris. Sont également membres du comité : le Vice-président du Territoire aux finances ; le Vice-président du Territoire au développement économique ; le Vice-président du Territoire à la politique de la ville ; deux conseillers territoriaux ; les maires des communes concernées par les projets de la maquette élaborée en 2015.

L'EPT Vallée Sud-Grand Paris et les communes porteuses de projets de la maquette initiale sont aussi représentés par leurs Directeurs Généraux des Services. Sont enfin présents les partenaires des actions menées dans le cadre de l'I.T.I. Vallée Sud-Grand Paris : Conseil régional d'Île-de-France, Préfecture des Hauts-de-Seine, Société Publique Locale d'Aménagement Panorama, Pôle Emploi, Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine, structures porteuses des projets de la maquette initiale du dispositif.

### L'actualité du Comité de Sélection et Suivi

Le dernier comité de sélection et suivi de l'I.T.I. Vallée Sud-Grand Paris a eu lieu le 14 février 2019. Il a permis la pré-sélection de quatre projets :

- 3 projets au titre de l'axe « employabilité / formation professionnelle » ;
- 1 projet au titre de l'axe « lutte contre les discriminations ».

Ces projets seront instruits puis programmés dans les semaines à venir par la Région Île-de-France, en vue de leur cofinancement par le fonds social européen (FSE).

### Vous avez un projet ?

Vous menez un projet à Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses ou Malakoff et souhaitez tester son éligibilité à un cofinancement dans le cadre du dispositif I.T.I. de Vallée Sud-Grand Paris ?

Vous pouvez soumettre votre projet via le [formulaire dédié](#) sur la plateforme démarches-simplifiées.fr.